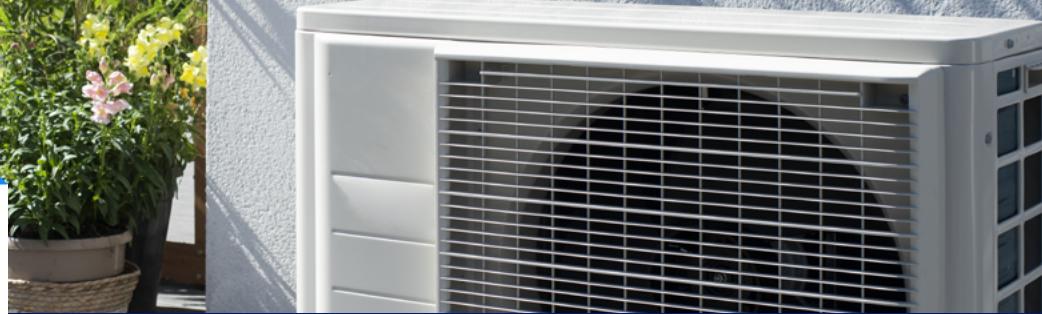


GUIDE PRATIQUE POMPE À CHALEUR



Les étapes pour la constitution de votre demande de Prime énergie d'EDF pour l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau, ou eau/eau ou sol/eau. Si celle-ci vient en remplacement d'une chaudière au fioul, au gaz ou charbon, vous pouvez bénéficier du Coup de pouce Chauffage.

La Prime énergie d'EDF s'inscrit dans le cadre du dispositif gouvernemental des Certificats d'économies d'énergie (CEE) qui vise à réduire la consommation énergétique en France. EDF a décidé, dans le cadre de ce dispositif, d'aider les particuliers à financer leurs travaux de rénovation énergétique.

En contrepartie, pour justifier de la réalisation d'économies d'énergie, des pièces répondant à des exigences réglementaires strictes sont demandées. En cas de non-respect de la réglementation des CEE, la demande de prime peut être refusée. Assurez-vous de répondre à toutes les exigences réglementaires.

Ce guide a été conçu pour vous **accompagner dans la constitution de votre dossier Prime énergie d'EDF**.

LA LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

- La copie du devis (ou bon de commande) mentionnant notamment la pose et fourniture du matériel de la PAC, daté et signé de façon manuscrite par vous-même.**
- La copie de la facture mentionnant notamment la fourniture et la pose du matériel** par le professionnel. Dans le cas du Coup de pouce Chauffage, la facture doit mentionner la dépose de la chaudière fonctionnant au fioul, au gaz ou au charbon.
- La note de dimensionnement de la PAC installée**, qui doit vous être remise par votre professionnel au plus tard à l'achèvement des travaux (date de facture faisant foi).
- L'original de votre Attestation sur l'Honneur complétée et signée** par vous et votre professionnel.
- Si vous êtes éligible au bonus de la Prime énergie d'EDF, **la copie intégrale des documents justificatifs correspondant à l'un des deux derniers revenus fiscaux de référence de votre foyer (ou les deux)**.
- La copie de la qualification professionnelle de votre installateur portant la mention RGE dans le domaine des travaux concernés et valide à la date d'engagement des travaux** (signature du devis).



Bon à savoir

Un contrôle qualité aléatoire pourra être réalisé, sur site ou par contact (e-mail, téléphone...), pour vérifier la conformité du chantier avec les points principaux des règles de l'art et les normes CEE en vigueur. Ce contrôle est obligatoire.

En cas de non-conformité détectée, de refus de contrôle ou d'impossibilité d'accéder à votre chantier, votre prime ne pourra pas être versée. Attention, votre contrôle chantier peut aussi être jugé non satisfaisant dans le cas d'une PAC associée à un autre système de chauffage.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la rubrique Contrôles qualité de notre site.

Suivez votre dossier dans votre espace personnel sur www.prime-energie-edf.fr

Recevez des primes pour vos autres projets de travaux vous pouvez bénéficier de la Prime énergie d'EDF pour d'autres travaux éligibles. Rendez-vous sur notre simulateur !



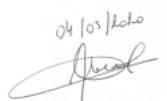
LE DEVIS DE VOS TRAVAUX

La copie du devis, du bon de commande ou tout autre engagement écrit auprès du professionnel doit impérativement comporter les mentions signalées **en bleu** dans l'exemple ci-contre :

LES POINTS D'ATTENTION

- Vous devez vous être engagé auprès de votre professionnel **APRÈS votre inscription sur notre site** (date manuscrite de signature de votre devis ou tout autre engagement faisant foi), afin de justifier le rôle incitatif d'EDF dans vos travaux de rénovation.
- **Vous devez dater et signer votre devis (ou tout autre engagement écrit) à la main.** Les signatures électroniques ne sont pas acceptées.
- **Votre professionnel a imprimé une date de signature ou une date de livraison sur votre devis, ne le signez pas !** Cela conduirait au refus définitif de votre dossier par l'administration. Demandez à votre professionnel une nouvelle version sans cette mention pré-imprimée.
- **Le produit proposé sur votre devis doit répondre aux exigences techniques imposées par la réglementation CEE.** Retrouvez toutes ces informations dans la rubrique "Travaux éligibles".
- En cas de sous-traitance, le devis des travaux que vous signez doit impérativement mentionner :
 - **La raison sociale de l'entreprise sous-traitante.**
 - **Le SIRET de l'entreprise sous-traitante** afin de justifier que vous êtes informé de l'intervention d'un éventuel sous-traitant.



Raison sociale de l'entreprise			
Adresse de l'entreprise			
N° SIREN OU SIRET DE L'ENTREPRISE			
RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE			
SOUS-TRAITANTE			
N° SIRET DE L'ENTREPRISE			
SOUS-TRAITANTE			
DATE D'EMISSION DU DEVIS			
OU DU BON DE COMMANDE			
Référence du devis			
NOM DU BÉNÉFICIAIRE MENTIONNÉ SUR L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR			
Adresse de facturation			
Code postal et ville de facturation			
ADRESSE DES TRAVAUX CODE POSTAL ET VILLE DES TRAVAUX			
MENTION DEVIS OU BON DE COMMANDE			
QUANTITÉ	Description	Prix unitaire €	Total €
1	FOURNITURE ET DESCRIPTION DU PRODUIT		0,00 €
1	POSE DU PRODUIT mentionné ci-dessus		0,00 €
		Total HT	
		T.V.A. X %	
		Total TTC	0,00 €
 04/03/2020 Aurel			
PAGE : 1/1			

Bon à savoir

La date de signature du devis (ou tout autre engagement comme le paiement d'un acompte) doit être reportée sur la partie A de votre Attestation sur l'Honneur. **Cela correspond à la date d'engagement de l'opération.**

Attention à ce que les informations soient identiques sur le devis, la facture, la note de dimensionnement et l'attestation sur l'honneur : identité du bénéficiaire, identité du professionnel, adresse des travaux, informations liées au type de travaux...

Attention : il est interdit de refaire le devis une fois celui-ci signé. S'il manquait des informations obligatoires, vous avez la possibilité de demander à votre professionnel de compléter le document de façon manuscrite avec la signature et le cachet de l'entreprise.



LA FACTURE DE VOS TRAVAUX

La copie de la facture définitive des travaux doit impérativement comporter les informations signalées **en bleu** dans l'exemple ci-contre :

LES POINTS D'ATTENTION

- **Les caractéristiques techniques de la PAC**, à retrouver dans la rubrique "Travaux éligibles".
 - La mise en place d'une PAC air/eau, eau/eau ou sol/eau
 - Le type de PAC : basse, moyenne, haute température
 - La marque et la référence de la PAC
 - L'Etas (indiqué en pourcentage)
- **Les mentions de "pose" ou "installation" de la PAC.**
- La mention de la fourniture du régulateur, de son installation, ainsi que de sa classe (de IV à VIII).
- **Dans le cas du Coup de pouce**, la dépose de l'équipement remplacé, son énergie, le type d'équipement.
ex : dépose de chaudière fioul*.
- Si la facture contient des numéros de pages, toutes les pages (ex. : 1/3, 2/3, 3/3) doivent être envoyées.
- **L'identification de l'entreprise** (raison sociale + N° SIRET).

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE ADRESSE DE L'ENTREPRISE N° SIRET DE L'ENTREPRISE		
RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE N° SIRET DE L'ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE		
DATE DE FACTURE NUMÉRO (RÉFÉRENCE) DE LA FACTURE	NOM DU BÉNÉFICIAIRE MENTIONNÉ SUR L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR Adresse de facturation Code postal et ville de facturation	
ADRESSE DES TRAVAUX CODE POSTAL ET VILLE DES TRAVAUX		
MENTION FACTURE		
QUANTITÉ	Description	Prix unitaire €
1	Description du produit comprenant : - MARQUE (NOM DU FABRIQUANT) - RÉFÉRENCE (NOM DE GAMME) - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PRODUIT	0,00 €
1	POSE DU PRODUIT mentionné ci-dessus	0,00 €
	Total HT T.V.A. X % Total TTC	0,00 €
PAGE : 1/1		

CRITÈRES OBLIGATOIRES À RESPECTER SELON LE FONCTIONNEMENT DE LA PAC

Fonctionnement de la PAC	Température de l'eau	ETAS minimum
Basse température	ETAS à 35°C	126 %
Moyenne / Haute température	ETAS à 55°C	111 %

Information cumul

À compter du 1er janvier 2024, la nouvelle PAC installée ne peut être combinée à un autre système de chauffage. De plus, si la PAC est utilisée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, aucune prime ne sera accordée pour l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique.

La note de dimensionnement est un document obligatoire qui récapitule les besoins en chauffage de votre logement. Elle doit vous être remise par votre professionnel au plus tard à la fin des travaux d'installation de votre PAC. Pour répondre aux exigences réglementaires, en tant que client, vérifiez bien avec votre professionnel que la note de dimensionnement comporte les informations obligatoires suivantes.

Si la note de dimensionnement de votre matériel est incomplète, il vous sera demandé de la compléter pour poursuivre le traitement de votre dossier.

- 1** La température de base (T Base) est la température la plus basse constatée dans un département.
- 2** La température d'arrêt (T Arrêt) est la température à laquelle le fonctionnement de la PAC est interrompu.
- 3** Le dimensionnement de la PAC se calcule en fonction de critères spécifiques à votre logement :
 - Son volume
 - Sa configuration
 - Le nombre de pièces à chauffer
 - Son isolation thermique
 - Sa zone géographique
 - Le nombre d'occupants
 - Les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire

Toutes les informations figurant sur la note de dimensionnement doivent être fournies à T Base.

Dans le cas particulier où la température d'arrêt est supérieure à la température de base, vous devez alors fournir ces informations à T Arrêt.



NOTE DE DIMENSIONNEMENT PAC

La note de dimensionnement a pour objectif de vérifier que la pompe à chaleur (PAC) est correctement dimensionnée, qu'elle couvre entre 60% et 130% des déperditions de votre logement.
La note de dimensionnement doit obligatoirement vous être remise par votre professionnel RGE avant les travaux et au plus tard à la date d'achèvement des travaux (date de facture faisant foi).

Deux possibilités :

- Votre professionnel RGE utilise le logiciel du fabricant de la PAC pour fournir la note de dimensionnement. (Cette option est recommandée si tous les éléments obligatoires sont bien présents.)
- Votre professionnel utilise le modèle ci-dessous en remplissant tous les champs obligatoires.

Une note de dimensionnement remise après l'achèvement des travaux, un mauvais dimensionnement, des incohérences avec les informations présentes sur la facture ou les autres pièces du dossier, ou une incompatibilité entre le matériel et la température d'eau peuvent entraîner des demandes complémentaires, voire des refus de prime.

* Champs obligatoires à compléter

Ces informations doivent être identiques à celles renseignées sur l'Attestation sur l'Honneur, le devis et la facture des travaux.

Informations du bénéficiaire

Nom et prénom* : _____
Adresse complète du chantier (Adresse, Code postal et Ville)* : _____

IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION DE TRAVAUX	VALEUR
MARQUE*	_____
MODÈLE*	_____
TEMPÉRATURE DE BASE (T BASE)*	_____ °C
TEMPÉRATURE D'ARRÊT DE LA POMPE À CHALEUR (T ARRÊT PAC)*	_____ °C
DÉPERDITIONS THERMIQUES À T BASE (OU À T ARRÊT PAC, SI T BASE < T ARRÊT PAC)*	_____ W
PUISSEANCE DE LA POMPE À CHALEUR À T BASE (OU À T ARRÊT PAC, SI T BASE < T ARRÊT PAC)*	_____ W
LA POMPE À CHALEUR EST CONFIGURÉE EN MODE BI-ZONE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
TEMPÉRATURE D'EAU DE LA POMPE À CHALEUR INSTALLÉE À T BASE (OU À T ARRÊT PAC, SI T BASE < T ARRÊT PAC)*	_____ °C
SI PAC BI-ZONE, PRÉCISEZ :	_____ °C
INDICER SI LES DÉPERDITIONS CALCULÉES CONCERNENT LES PIÈCES DU LOGEMENT DÉSSERVIES PAR LE RÉSEAU DE CHAUFFAGE*	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INDICER SI LES DÉPERDITIONS SONT CALCULÉES SANS CONSIDÉRATION DES ÉVENTUELS AUTRES GÉNÉRATEURS PRÉSENTS*	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Bon à savoir

Si la note de dimensionnement de votre matériel est incomplète, il vous sera demandé de la compléter pour poursuivre le traitement de votre dossier, ce qui retardera le versement de votre prime.

Si votre professionnel n'a pas de note de dimensionnement, il peut utiliser celle que nous proposons à la fin de ce guide. **La note de dimensionnement ne peut être remplie que par un professionnel qualifié RGE dans le domaine des pompes à chaleur.**

L'ATTTESTATION SUR L'HONNEUR

L'Attestation sur l'Honneur vous sera envoyée par e-mail à la création de votre dossier sur notre site. Elle est également disponible dans votre espace personnel, à la rubrique "Gérer mes travaux".

Pour votre confort, les informations sont pré-remplies avec les données vous concernant. En cas de changement de vos informations personnelles ou des caractéristiques de vos travaux, mettez-les à jour à partir de votre espace personnel afin de télécharger votre nouvelle Attestation sur l'Honneur. À la fin des travaux, ce document doit être complété et signé par vous et votre professionnel.

Assurez-vous que l'intégralité de cette attestation soit lisible après impression. C'est le document original avec vos mentions manuscrites, qui doit nous être envoyé par courrier. Les copies ou versions scannées ne sont pas recevables.

PARTIE A

- 1 Votre date d'inscription sur le site Prime énergie d'EDF.**
Seules les opérations engagées après cette date sont éligibles.

- 2 La date d'engagement** de l'opération est automatiquement pré remplie avec la date que vous avez renseignée à la création du dossier. En cas de changement de vos informations personnelles, modifiez-la depuis votre espace personnel et réimprimez l'attestation.

- 3 Vérifiez que l'adresse des travaux est identique sur l'ensemble des documents** (Attestation sur l'Honneur, devis ou bon de commande, facture).

- 4 Votre professionnel complète les critères techniques en cohérence avec votre facture et confirme vous avoir remis une note de dimensionnement** en cochant la case "Oui" au niveau des "Caractéristiques de la PAC".

- 5 Si votre professionnel a sous-traité la réalisation de votre chantier, il complète les coordonnées de l'entreprise sous-traitante ou les coordonnées de l'entreprise qui a réalisé les travaux.**

- 6 Vérifiez que ces informations sont identiques avec celles de votre devis (ou bon de commande) et de votre facture.**

Attention : un seul bénéficiaire doit être inscrit sur L'Attestation sur l'Honneur et il doit être le même sur tous les documents transmis.

PARTIE B

- 7 Datez et signez de manière manuscrite.**

PARTIE C

C. Professionnel ayant mis en œuvre l'opération d'économies d'énergie ou assuré sa maîtrise d'œuvre

(*) Nom du signataire _____ Prénom du signataire _____

(*) Fonction du signataire _____

(*) Résidence _____

(*) Numéro SIRET _____

(*) Adresse _____

(*) Code postal _____

(*) Ville _____

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2023, indiquer les coordonnées suivantes :

Téléphone _____

Mobilité _____

Pour une opération engagée à compter du 1er avril 2023, indiquer les coordonnées suivantes :

(*) Téléphone : _____

(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)

(*) Mobilité : _____

(indiquer si le professionnel ne dispose pas d'une adresse de courriel)

(*) En tant que représentant de l'entreprise _____

ayant mis en œuvre _____

ayant assuré la maîtrise d'œuvre _____

9 Je déclare, au nom de l'entreprise, que je fournis, exclusivement à **EDF**, l'ensemble des documents permettant de valider cette opération au titre du programme d'économies d'énergie, notamment la facture ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération ;

que je ne signe pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honorabilité avec une autre personne que celle qui a effectué la réalisation effective de l'opération ;

que je ne signe pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honorabilité avec une autre personne que celle qui a effectué la réalisation effective de l'opération ;

que le ou les opérateurs d'économies d'énergie effectués ci-dessus ont été intégralement réalisés et que j'ai respecté les conditions de leur réalisation, conformément à eux aux fiches d'opération standardisées d'économies d'énergie émises par **EDF** et que les opérations effectuées sont réalisées dans le cadre de l'opération d'économies d'énergie ;

que tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie ou par **EDF** ou son partenaire (ou tout organisme désigné par ce dernier) pour la vérification de la réalisation effective d'une opération d'économies d'énergie, a été informé de la réalisation effective d'un contrôle à la demande du demandeur ou de son partenaire (ou tout organisme désigné par ce dernier) pour être une des conditions imposées par cette dernière pour le versement de leur contribution au financement de l'opération d'économies d'énergie et pour délivrer l'attestation sur l'honorabilité dans le cadre des conditions et le cas échéant, permettre l'accès au lieu de l'opération pour la réalisation de ces contrôles ;

Fait à _____

(*) Le _____ / _____ / _____

10 **(*) Cachet et signature du professionnel**

3 / S-N° DOSSIER EDF12345678

8 Votre professionnel complète cette partie.

La fonction du signataire est son statut dans l'entreprise (ex : gérant, chef d'entreprise, etc).

La Prime énergie d'EDF est réservée aux personnes physiques (particuliers). Les personnes morales (copropriétés, sociétés civiles immobilières...) ne peuvent pas en bénéficier.

Si le professionnel a réalisé des opérations d'économies d'énergie lui-même, il coche la case "ayant mis en œuvre".

9 Si le professionnel a réalisé au moins une des opérations en passant par un sous-traitant, il coche la case "ayant assuré la maîtrise d'œuvre".

10 Votre professionnel date, met son cachet et signe cette partie de l'attestation après la fin des travaux.

POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU BONUS

Si vous êtes éligible au bonus de la Prime énergie d'EDF, complétez, datez et signez la 4^{ème} partie (R1) de l'Attestation sur l'Honneur.

PARTIE R1

R1. Revenu du ménage bénéficiaire de l'opération

(*) Nom du signataire _____ Prénom du signataire _____

(*) Résidence _____

(*) Complément d'adresse _____

(*) Code postal _____

(*) Ville _____

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2023, indiquer les coordonnées suivantes :

Téléphone _____

Mobilité _____

Courriel _____

Pour une opération engagée à compter du 1er avril 2023, indiquer les coordonnées suivantes :

(*) Téléphone : _____

(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)

(*) Mobilité : _____

(indiquer si le bénéficiaire ou directeur d'une entreprise est en mesure)

11 **(*) Caisse et signature du bénéficiaire**

12 **13** **14** **(*) Signature du bénéficiaire**

3 / S-N° DOSSIER

11 Vérifiez que ces informations sont identiques avec celles du devis, de la facture et de l'avis d'imposition.

12 Vérifiez que la case cochée correspond au nombre de personnes et du revenu fiscal de référence déclarés sur votre avis d'imposition.

13 Complétez si votre ménage comporte plusieurs foyers fiscaux (plusieurs avis d'imposition).

14 Datez et signez de manière manuscrite après la fin des travaux.

Bon à savoir

Le justificatif peut aussi être votre avis fiscal de cette année ou de l'année précédente ou les deux dans leur intégralité.

Exemple : Si vous signez votre devis en 2023, vous avez la possibilité d'envoyer votre avis d'imposition de 2023 (s'il est disponible) et de 2022.

LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Vos travaux doivent être réalisés par un professionnel qualifié RGE. Si votre chantier est sous-traité, c'est la qualification de l'établissement du sous-traitant qui réalise les travaux qui doit être pris en compte. Pour vérifier si votre professionnel est qualifié RGE, rendez-vous sur notre site lors de la simulation de votre prime ou de la création de votre dossier, ou sur le site du gouvernement "France Rénov'".

1 + 2 Période de validité de la qualification

La qualification RGE de votre professionnel doit être valide au moment de la date d'engagement de vos travaux (date de signature manuscrite de votre devis).

3 Domaine des travaux PAC Chauffage

Pour l'installation d'un PAC, votre professionnel doit avoir la qualification Chauffage. Vérifiez que votre professionnel est qualifié RGE Qualibat, Qualit'EnR ou Qualifelec.

4 SIRET du professionnel

Le SIRET du professionnel qui réalise les travaux doit être indiqué sur la facture et l'Attestation sur l'Honneur, en cadre C.

NOTE DE DIMENSIONNEMENT PAC

La note de dimensionnement a pour objectif de vérifier que la pompe à chaleur (PAC) est correctement dimensionnée, qu'elle couvre entre 60% et 130% des déperditions de votre logement.

La note de dimensionnement doit obligatoirement vous être remise par votre professionnel RGE avant les travaux et au plus tard à la date d'achèvement des travaux (date de facture faisant foi).

Deux possibilités :

- Votre professionnel RGE utilise le logiciel du fabricant de la PAC pour fournir la note de dimensionnement. (Cette option est recommandée si tous les éléments obligatoires sont bien présents.)
- Votre professionnel utilise le modèle ci-dessous en remplissant tous les champs obligatoires.

Une note de dimensionnement remise après l'achèvement des travaux, un mauvais dimensionnement, des incohérences avec les informations présentes sur la facture ou les autres pièces du dossier, ou une incompatibilité entre le matériel et la température d'eau peuvent entraîner des demandes complémentaires, voire des refus de prime.

* Champs obligatoires à compléter

Ces informations doivent être identiques à celles renseignées sur l'Attestation sur l'Honneur, le devis et la facture des travaux.

Informations du bénéficiaire

Nom et prénom* :

Adresse complète du chantier (Adresse, Code postal et Ville)* :

IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION DE TRAVAUX		VALEUR
MARQUE*
MODÈLE*
TEMPÉRATURE DE BASE (T BASE)* °C	
TEMPÉRATURE D'ARRÊT DE LA POMPE À CHALEUR (T ARRÊT PAC)* °C	
DÉPERDITIONS THERMIQUES À T BASE (OU À T ARRÊT PAC, SI T BASE < T ARRÊT PAC)* W	
PUISSEANCE DE LA POMPE À CHALEUR À T BASE (OU À T ARRÊT PAC, SI T BASE < T ARRÊT PAC)* W	
LA POMPE À CHALEUR EST CONFIGURÉE EN MODE BI-ZONE	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
TEMPÉRATURE D'EAU DE LA POMPE À CHALEUR INSTALLÉE À T BASE (OU À T ARRÊT PAC, SI T BASE < T ARRÊT PAC)* °C	
SI PAC BI-ZONE, PRÉCISEZ : °C	
INDIQUER SI LES DÉPERDITIONS CALCULÉES CONCERNENT LES PIÈCES DU LOGEMENT DESSERVIES PAR LE RÉSEAU DE CHAUFFAGE*	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INDIQUER SI LES DÉPERDITIONS SONT CALCULÉES SANS CONSIDÉRATION DES ÉVENTUELS AUTRES GÉNÉRATEURS PRÉSENTS*	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON